



☎ : 03.26.67.54.99

✉ : mairiechepymarne@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance de conseil municipal du 25 octobre 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, SOURDET Joëlle, VEDANI Lionel, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents, Messieurs : GIOVANNI Philippe, WEBER Patrice, et BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

DELIBERATIONS :

1321-2016 : DM budget 2016 – paiement du FPIC :

Monsieur le Maire propose, afin de régulariser les dépenses inscrites sur le dernier P503, de procéder aux modifications suivantes :

Crédits à ouvrir Chap. 014		Crédits à réduire Chap.011	
Article 73925 FPIC	+ 3 097.00€	Article 615221 Bâtiments publics	-3 097.00€
TOTAL	+ 3 097.00€	TOTAL	-3 097.00€

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

Valide les virements de crédits tels que présentés ci-dessus.

1322-2016 : Modifications des statuts de la CCMC:

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-17 ;

Considérant le rattachement des communes de Courtisols, Poix et Somme-Vesle à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole au 1er janvier 2017 ;

Il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole à compter du 1er janvier 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité, d'adopter les modifications de statuts proposées par la CCMC à compter de cette date.

QUESTIONS DIVERSES :

Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

Monsieur le Maire rappelle que le projet de PLU de la commune de Chepy a été arrêté par délibération du conseil municipal en date du 10 mai dernier et que les avis obtenus en retour, dans leur majorité, ont été « FAVORABLES ».

Or Monsieur le Maire informe les Conseillers que ce dernier révèle un vice de forme dans le déroulement de la procédure conduite par le Bureau d'études Géogram. En effet comme stipulé dans la délibération de lancement et celle de l'arrêt du projet, une réunion d'information au public aurait dû être présentée, ce qui n'a nullement été fait. Ainsi le projet de PLU de la commune est caduc.

Monsieur le Maire explique à l'ensemble du conseil municipal que deux possibilités s'offrent à la commune :

1°) Représenter, après le déroulement de la réunion publique, le projet tel quel,

Ou

2°) Modifier le projet en y intégrant de nouvelles parcelles constructibles, en considérant que beaucoup de permis de construire ont été déposés depuis 2015 (date de début du projet) amenuisant le territoire constructible prévu à l'initial dans le PLU.

Bien évidemment si la deuxième possibilité était retenue par le conseil municipal, le nouveau projet devra tenir compte de la nécessité de modérer la consommation d'espace et éviter l'étalement urbain en y intégrant des arguments et des objectifs chiffrés relatifs à notre besoin de consommation d'espace. Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) sera donc à revoir.

Après concertation des conseillers, la proposition n°2 est retenue. Par conséquent, le projet de PLU de Chepy sera modifié et prendra également en considération les remarques apportées par les services de la DDT sur la présentation et l'argumentation de ce dernier.

La réunion publique sera programmée dans les prochains jours.

Devenir du Corps des Sapeurs-Pompiers :

Monsieur le Maire explique qu'une 1ère réunion entre les Maires de Chepy, Saint-Germain-La-Ville et Vésigneul a eu lieu le 17 octobre dernier afin de connaître la position de chacun face à la possibilité de créer un Corps commun. La commune de Mairy-Sur-Marne pourrait être également intégrée au projet.

Afin de préparer au mieux ce projet et d'en informer les habitants et les futurs Sapeurs-Pompiers volontaires, une réunion d'information faisant intervenir le Commandant Guyot de la Compagnie de Châlons-En-Champagne, est programmée le lundi 21 novembre 2016 à 18h30 à salle des fêtes de Chepy.

Point sur les travaux dans la commune :

Tous les travaux de voirie opérés par NETP sont terminés, reste à charge pour leur sous-traitant, la partie à revêtir en « macadam », le long des trottoirs situés rue Hubert Bouleuz. En ce qui concerne la Ruelle du pont Naudin, des travaux supplémentaires relatifs au changement d'une canalisation d'eau ont été opérés et resteront à la charge de la commune.

Les travaux de rénovation des murs de l'église sont également clôturés pour cette tranche. D'autres travaux non urgents seront toutefois à prévoir dans les 2 prochaines années. Les cloches de notre église sonnent de nouveau, suite aux travaux effectués en début de mois.

Les travaux d'aménagement de la rampe d'accès à l'église débuteront l'année prochaine. Monsieur le Maire explique qu'il serait également souhaitable d'y intégrer l'aménagement en sol dur, du chemin d'accès conduisant à l'église.

La haie bordant l'emplacement de la benne à verre, rue St Jean, a été arrachée en prévision des plantations qui devraient arriver courant de la semaine 44.

Les bancs destinés à l'espace de convivialité situé devant la salle des fêtes, ont été livrés. Ces bancs comportant de nombreux défauts au niveau de la finition seront renvoyés au fournisseur qui doit les remplacer.

Des travaux de voirie supplémentaires seront nécessaires sur la RN44 pour réaménager la goulotte et le regard d'évacuation des eaux pluviales devant chez Monsieur Carlier, ceci afin de faciliter l'accès en voiture, à la propriété de ce dernier.

Pour information, les travaux d'enfouissement des réseaux commenceront le 26 octobre 2016.

Déviation RN 44 :

Suite à une réunion programmée avec le Préfet en date du 21 septembre dernier, Martine Menissier informe l'ensemble des Conseillers, que les travaux de la déviation de la RN44,

respecteront le calendrier. Il a d'ailleurs été constaté ces derniers temps, beaucoup de mouvements de véhicules de chantier aux abords de Moncetez-Longevas, Chepy et Saint-Germain-La-Ville. Les travaux seront terminés pour l'automne 2018.

Téléthon 2016 :

Devant le manque de bénévoles et des problèmes de coordination entre les 6 communes jusqu'alors fidèles au Téléthon, Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil souhaiteraient tout de même voir naître un projet. Pour ce faire, une réunion convoquant tous les participants habituels et invitant les maires de chaque commune sera prochainement fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Chepy, 28 octobre 2016

Le Maire,

J. ROUSSINET